

AG ATTAC Isère du 24 octobre 2020

Chère adhérente, cher adhérent.

Pour que le nouveau monde ne ressemble pas à l'ancien, nous avons engagé le comité local pour les mois à venir dans le **collectif #PlusJamaisÇa** qui regroupe syndicats et ONG afin d'élaborer nos revendications au niveau local. Ce collectif a organisé le travail autour de 5 ateliers :

1. Pour une reconversion écologique et sociale des activités
2. Réduire drastiquement la pollution et nos émissions de GES (objectifs COP21) : ex : collectif gratuité des transports
3. Une alimentation pour tous : quelle agriculture à Grenoble et en Isère ?
4. Services publics : garantir la satisfaction des besoins essentiels
5. Démocratiser radicalement la société

Nous avons également engagé notre comité à décliner localement les mesures issues de la **Convention Citoyenne pour le Climat**.

Les personnes qui animent le comité local participent également à des groupes de travail sur la gratuité des transports, la transition de l'industrie aéronautique, sur des questions relatives à la fraude fiscale, aux banques de développement et bien d'autres encore.

Nous sommes 226 adhérents à ATTAC autour de Grenoble. Parmi la quinzaine de personnes qui animent votre comité local, plusieurs vont se retirer. Un non renouvellement de ces énergies compromet la survie du comité. Il revient à nous tous de décider de son sort. Doit-on mettre la clé sous la porte faute de bonnes volontés pour l'animer ? **Décidons ensemble de notre avenir** au cours de cette Assemblée Générale qui se tiendra samedi 24 octobre de 9h à 16h.

Extrait des statuts (article 10 - Assemblée générale ordinaire)

L'Assemblée générale ordinaire se compose de tous les membres à jour de leur cotisation ou être dûment inscrit sur la liste d'ATTAC-ISÈRE. Elle se réunit chaque année. Tout membre peut être représenté par un autre membre de son choix. Le nombre de pouvoirs est limité à trois par adhérent. .

Trois semaines au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour, fixé par le Conseil d'administration, est indiqué sur les convocations. Tout membre peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute question qu'il désire voir traitée. Il adresse à cet effet une lettre recommandée avec accusé de réception au président avant la réunion du Conseil qui précède la convocation de l'Assemblée générale ; le Conseil statue sur cette demande.

Un des membres du collège expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement de tout ou partie du Conseil d'administration.

Extrait des statuts (article 8 - Conseil d'administration)

Le Conseil d'administration se compose d'un maximum de vingt membres. Ils sont élus pour un an par l'Assemblée générale ordinaire. Tout membre de l'association peut se porter candidat à l'élection du Conseil d'administration à condition qu'il puisse se prévaloir, le jour de l'Assemblée générale ordinaire, d'une année pleine, au minimum, d'adhésion. Sont élus les candidats ayant recueilli la majorité absolue des voix exprimées.

Vous trouverez, en pièces jointes :

- 1 . L'ordre du jour
2. Un pouvoir à remettre à tout adhérent d'Attac-Isère que vous souhaitez, si vous ne pouvez pas être présent à l'Assemblée générale
3. Un bulletin de candidature au Conseil d'administration
4. Le rapport d'activité et principales actions de l'année 2019-2020
5. Le rapport financier

Remarques

- a. Vos éventuels projets de motion devront nous parvenir au plus tard le vendredi 16 octobre 2020 Attac Isère - Maison des associations - 6, rue Berthe de Boissieux - 38000 Grenoble
- b. N'oubliez pas d'apporter les documents joints

Ordre du jour

- 9h café partagé
- 10h Quel avenir pour notre Comité Local ? Plusieurs groupes de travail réfléchissent sur les orientations possibles :
 - reprise en main par des nouveaux adhérents
 - limitation de notre comité à des réunions de formation, d'information sur des sujets d'actualité du genre « Revenu Universel »
 - limitation de notre comité à participer aux groupes de travail d'ATTAC France du type transition de l'industrie aéronautique, dénonciation de la fraude fiscale, fiscalité écologique....
 - mise en sommeil ou dissolution de notre comité
- 10h45 présentation des analyses en plénière
- 12h45 repas partagé
- 14h AG
- 16h Fin de l'AG

Nota : Seuls les militants à jour de leur cotisation 2020 pourront prendre part aux votes. Le vote pour l'élection du nouveau CA sera ouvert jusqu'à 15h30 et les adhésions seront encore possibles le jour de l'assemblée générale. Info pratique : En raison de la situation sanitaire,

nous ne pouvons, à l'heure actuelle, vous préciser le lieu de cette Assemblée Générale compte-tenu de la décision du Préfet de fermer toutes les salles de réunion pendant une période de 15 jours. Si la situation évolue dans un meilleur sens, nous vous indiquerons dans une 2ème courrier le lieu de cette rencontre.

Inscriptions

> Merci de vous inscrire ici <https://framadate.org/ZA14aH52xTNP5K7x> pour nous permettre de vous contacter au cas où les contraintes sanitaires nous obligeraient à limiter le nombre de participants.